



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

études

**Etat des lieux et perspectives des démarches
de développement durable dans les cantons et
les communes**

2004 – 2014

Impressum

Editeur

Office fédéral du développement territorial (ARE)

Direction du projet

Anne DuPasquier, ARE

Auteurs

Stefanie Pfändler, Priska Lorenz, Christine Richard, ARE
Hannes Degen, ecos

Citation

Office fédéral du développement territorial (2014), Etat des lieux et perspectives des démarches de développement durable dans les cantons et les communes. 2004 – 2014.

Téléchargeable sur

www.are.admin.ch/publications

12.2014

Table des matières

1. Introduction	4
1.1. Contexte politique du développement durable	4
1.2. Buts de l'état des lieux	5
1.3. Méthodologie et sources de données	5
2. Vue d'ensemble des démarches de développement durable et évolution de 2004 à 2014	6
2.1. Démarches de développement durable dans les cantons, les communes et les régions	6
2.2. Répartition spatiale des démarches de développement durable	7
2.3. Analyse fondée sur la population et la surface	11
2.4. Ancrage institutionnel et activités de mise en œuvre	12
2.5. Priorités thématiques des démarches de développement durable	13
2.6. Coopérations et réseaux	14
2.7. Communication, participation et évaluation	16
3. Bilan et perspectives	17
4. Annexe et bibliographie	19
4.1. Communes avec descriptif de leur démarche à la fin 2014	19
4.2. Bibliographie	24

1. Introduction

1.1. Contexte politique du développement durable

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement – souvent appelée « Commission Brundtland » – définissait le développement durable comme *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*. A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro en 1992, la Suisse s'est engagée à fonder sa politique sur le développement durable. Dans le plan d'action élaboré à Rio, que l'on connaît le plus souvent sous l'appellation *Agenda 21*, tous les niveaux politiques ont été invités à agir en ce sens. Cette approche reposait sur la conviction que de nombreux défis mondiaux devaient être relevés au plan local – conformément à la devise « penser globalement, agir localement ». Vingt ans plus tard, le document final adopté lors de la conférence de l'ONU « Rio+20 », intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, considérait les stratégies de développement durable définies à tous les niveaux institutionnels comme des instruments clés que les Etats se devaient de mettre en place et d'appliquer². La conférence de 2012 a aussi confirmé explicitement le rôle des acteurs locaux – collectivités, villes, PME et représentants de la société civile – et accordé davantage d'importance à cet aspect.

Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable

Depuis la révision de la Constitution fédérale en 1999, la Suisse dispose de prescriptions explicites concernant le développement durable au niveau constitutionnel³. Cela signifie que le développement durable représente désormais une tâche contraignante pour la Confédération et les cantons, et par subsidiarité les communes aussi. En 1997, le Conseil fédéral avait adopté une première stratégie – « Le développement durable en Suisse » – afin de mettre en œuvre l'Agenda 21. Celle-ci a été mise à jour trois fois par la suite. L'actuelle Stratégie pour le développement durable 2012-2015 se trouve à son tour en révision depuis 2014 dans la perspective de la législature 2016-2019⁴.

Dans sa Stratégie, le Conseil fédéral établit cinq lignes directrices pour mettre en place le développement durable en Suisse. La cinquième (« atteindre le développement durable par le partenariat ») stipule que les principes de la stratégie nationale sont mis en œuvre en intégrant tous les acteurs pertinents aux plans national, cantonal, régional et local. Tous les niveaux institutionnels doivent coopérer de manière constructive et assumer leur rôle d'interface avec la société civile et le secteur privé. Au niveau fédéral, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) est responsable des travaux de coordination liés à la Stratégie pour le développement durable (contrôle de la mise en œuvre, tâches de monitoring et d'évaluation). Il lui incombe aussi de coordonner la collaboration avec les cantons, les communes, ainsi que les acteurs de l'économie et de la société civile.

Mise en œuvre de la Stratégie dans les cantons et les communes

Afin de coordonner les démarches de développement durable lancées dans les cantons et les communes, l'ARE exploite une banque de données depuis 2004. Celle-ci fournit une vue d'ensemble des démarches cantonales et communales de ce type et permet de faire le bilan des différentes approches. Un critère d'évaluation important pour toute démarche de développement durable⁵ est qu'il ne s'agisse pas d'un plan d'action limité dans le temps, mais bien d'un processus d'optimisation permanente. Pour commencer, la démarche doit inclure un état des lieux, qui permet par la suite de formuler des buts. Pour atteindre ces derniers, il convient alors d'élaborer un programme d'action dont

¹ ARE, 2013a et Nations Unies 2012

² ARE, 2013b

³ www.are.admin.ch/developpementdurable > Définition du développement durable

⁴ Voir www.are.admin.ch/SDD

⁵ ARE, 2008

la phase de mise en œuvre est ensuite évaluée. Cette évaluation sert à son tour de point de départ à de nouvelles actions plus approfondies.

D'autres activités de l'ARE améliorent également la coordination de la mise en œuvre de la stratégie dans les cantons et les communes:

- Le Forum du développement durable soutient l'échange de connaissances et d'expériences entre les acteurs responsables et avec les experts. Une à deux fois par an, il permet d'approfondir des thèmes liés au développement durable et d'en discuter à l'aide d'exemples concrets.
- Le « Cercle Indicateurs » réunit des cantons et des villes qui, grâce à un système d'indicateurs, comparent régulièrement leur évolution du point de vue du développement durable.
- Avec le Programme d'encouragement pour le développement durable, l'ARE soutient depuis 2001 des projets et des actions menés dans les cantons, les régions ou les communes, notamment le lancement d'un grand nombre de démarches locales de développement durable.
- Afin de promouvoir les échanges sur les divers thèmes du développement durable, l'ARE a créé un répertoire de « bonnes pratiques » qui facilite la diffusion de celles-ci et ouvre la voie à des projets similaires⁶.
- Le « groupe d'échange d'expériences EDD » se réunit chaque semestre pour discuter de l'application de l'évaluation de la durabilité (EDD) au plan local.
- Dans le cadre de ses activités liées aux « quartiers durables », l'ARE soutient en outre l'aménagement et le développement durable des quartiers.

1.2. Buts de l'état des lieux

Le présent état des lieux des démarches de développement durable dans les cantons et les communes:

- fournit une vue d'ensemble actuelle des démarches cantonales et communales de développement durable;
- montre l'évolution des démarches communales de développement durable au cours des dix dernières années (2004–2014);
- évalue certaines caractéristiques spécifiques des démarches de développement durable.

L'objectif est également d'analyser la coopération entre la Confédération, les cantons, les régions, les villes et les communes et de montrer comment la Confédération pourra continuer à l'avenir de soutenir les démarches cantonales et communales. Cet état des lieux doit ainsi aider à:

- initier des réflexions sur les démarches actuelles de développement durable;
- établir des perspectives;
- montrer quel est le sens de ces démarches;
- encourager l'échange d'informations entre les acteurs;
- mettre en évidence les progrès réalisés et les lacunes dans la mise en œuvre du développement durable aux niveaux cantonal et communal;
- informer le public.

1.3. Méthodologie et sources de données

En se fondant sur les données issues de deux enquêtes menées en 2003 au plan communal⁷ et en 2004 au plan cantonal⁸, l'ARE saisit et actualise depuis 2004 dans une banque de données

⁶ www.are.admin.ch/bonnespratiques

⁷ ARE, IDHEAP, 2003

⁸ ARE, 2004

électronique⁹ toutes les démarches communales et cantonales de développement durable dont il a connaissance. L'état des lieux fournit à la fois une image de la situation des diverses démarches à la fin 2014 et un aperçu de l'évolution enregistrée depuis 2004.

Les données et les informations sur lesquelles repose le présent état des lieux proviennent avant tout des sources suivantes: informations tirées de la banque de données « démarches » de l'ARE (régulièrement mise à jour), données démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS), indications de l'OFS concernant les surfaces et les niveaux géographiques, informations tirées du Programme d'encouragement pour le développement durable de l'ARE, graphiques et matériel cartographique spécifiques.

2. Vue d'ensemble des démarches de développement durable et évolution de 2004 à 2014

2.1. Démarches de développement durable dans les cantons, les communes et les régions

Cantons

Dans le système institutionnel fédéraliste de la Suisse, les cantons et les communes jouent un rôle crucial pour la mise en œuvre du développement durable. Les cantons assument des fonctions déterminantes dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais ils influencent aussi fortement les procédures administratives dans les secteurs où la Confédération bénéficie de compétences élargies, parce que c'est à eux qu'incombe la mise en œuvre de la plupart des lois et programmes fédéraux. En 2001, les 26 cantons ont tous désigné un service responsable du développement durable¹⁰, sous l'impulsion de l'ARE et en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La position de ce service et son ancrage dans la législation varient d'un canton à l'autre. La banque de données de l'ARE fournit un aperçu des démarches de développement durable des cantons. A la fin 2014, 16 des 26 cantons menaient une telle démarche, ce qui correspond à une proportion d'environ 60 %¹¹.

Une démarche cantonale de développement durable crée les conditions institutionnelles nécessaires à ce que les aspects écologiques, sociaux et économiques soient pris en compte de manière équilibrée dans les activités du canton. La banque de données enregistre les démarches et les stratégies reconnues et/ou soutenues explicitement par les autorités politiques des cantons.

Communes

Depuis 2004, les communes engagées dans leur propre démarche de développement durable sont saisies régulièrement dans la banque de données. La liste n'en est pas forcément exhaustive, mais le but est d'obtenir une représentation aussi large que possible des démarches existantes afin d'aider les communes actives à se mettre en réseau et à assumer leur fonction de collectivités exemplaires.

Au cours des dix dernières années, le nombre de communes enregistrées a nettement augmenté (figure 1). De 130 en 2004, il est passé à 237 en dix ans. La progression a été constante. En 2011, le saut observé est en partie dû aux 32 membres du réseau de communes durables « Alliance dans les Alpes ». Au fil des ans, certains enregistrements ont été désactivés, parce que la démarche de développement durable de la commune concernée a été interrompue ou que cette dernière a fusionné avec une autre entité. C'est notamment le cas en 2012 et 2013, où l'on observe une diminution. En 2014, plusieurs communes dont le territoire est compris dans un parc du Réseau des parcs suisses ont été ajoutées à la banque de données¹².

⁹ www.are.admin.ch/demarches

¹⁰ Les services cantonaux chargés du développement durable sont cités sous www.are.admin.ch/demarches > Cantons

¹¹ Voir les indications concernant les différentes démarches sous www.are.admin.ch/demarches > Cantons

¹² Voir www.are.admin.ch/demarches > Démarches régionales

Alors qu'en 2004 une démarche de développement durable était en cours dans 4,6 % des communes suisses, à fin 2014 cette proportion atteint 10,1 %¹³. Ce encore plutôt faible chiffre doit cependant être relativisé en tenant compte du nombre d'habitants concernés: entre 2004 et 2014, la part de la population suisse habitant dans une commune menant une démarche de développement durable est passée de 27 % à 35 %, ce qui correspond à une hausse de 1,98 à 2,82 millions de personnes. Ainsi, à fin 2014, un habitant sur trois vivait dans une commune de ce type (voir également tableau 1 dans chapitre 2.2).

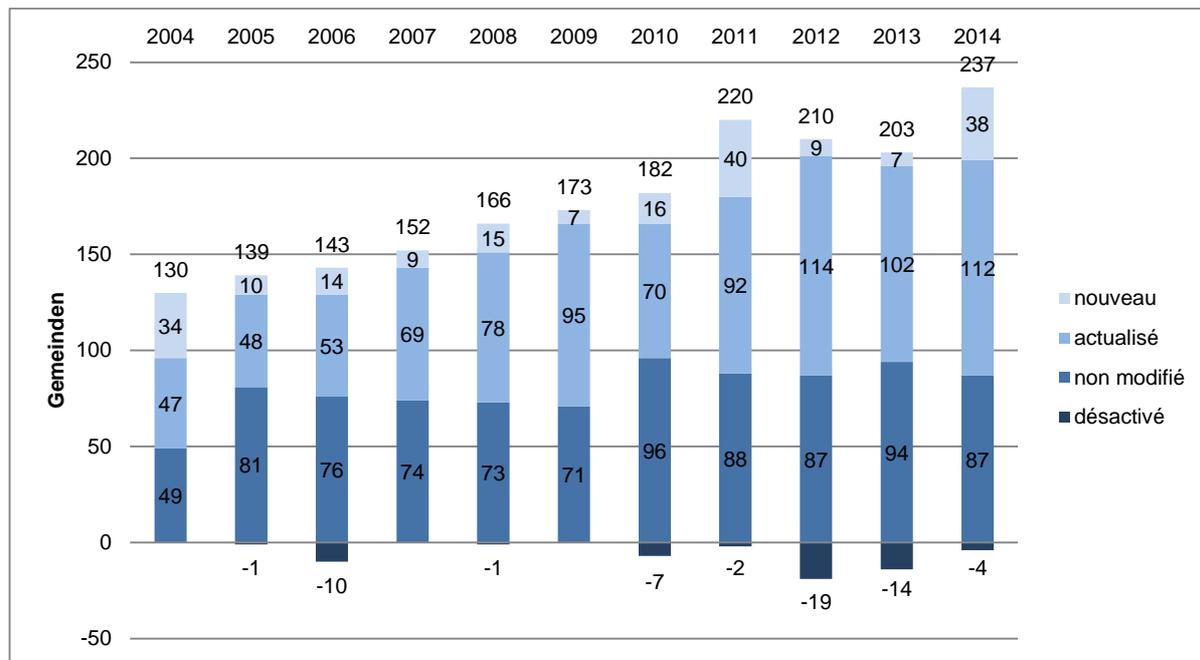


Figure 1: Evolution du nombre de communes menant une démarche de développement durable entre 2004 et 2014

Régions

A côté des démarches cantonales ou communales, l'ARE enregistre aussi les communes qui participent à des démarches régionales de divers types¹⁴. L'office a actuellement connaissance de 13 démarches régionales de développement durable: Alliance dans les Alpes (GB, LU, VS, SG, BE, SZ, UR), Binntal (VS), Biosphère Entlebuch (LU), Agenda 21 du lac de Constance (TG, ZH, AI, AR, SH, SG), Crans-Montana (VS), Limpachtal (SO, BE), Parc National Suisse (GB), Parc naturel régional de Diemtigtal (BE), Parc naturel régional de Schaffhouse (SH, Allemagne), Projet Parc National du Locarnese (TI), Regio21 – Région de Grandson (VD), Région des Alpes suisses Jungfrau-Aletsch (site du patrimoine mondial de l'UNESCO, BE/VS) et Parc naturel régional de Thal (SO).

2.2. Répartition spatiale des démarches de développement durable

La figure 2 montre la répartition spatiale des démarches de développement durable menées dans les communes et les cantons.

On constate que le nord, l'ouest et le sud-ouest de la Suisse sont particulièrement bien couverts par les diverses démarches: les 16 cantons menant une démarche incluent les sept cantons latins ainsi que neuf cantons alémaniques. Les cantons qui n'ont pas mis en place de démarche de développement durable sont situés principalement en Suisse centrale et orientale.

¹³ Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2014, les fusions ont fait passer le nombre de communes suisses de 2815 à 2352 (source: OFS, Atlas statistique de la Suisse).

¹⁴ Les démarches régionales sont présentées sous www.aren.admin.ch/demarches > Démarches régionales

Si les cantons de Lucerne, de Zoug, de Schwyz, d'Uri et des Grisons n'ont pas lancé de démarche officielle de développement durable, ils n'en font pas moins partie du Cercle Indicateurs et publient ainsi tous les deux ans leur bilan en la matière¹⁵.

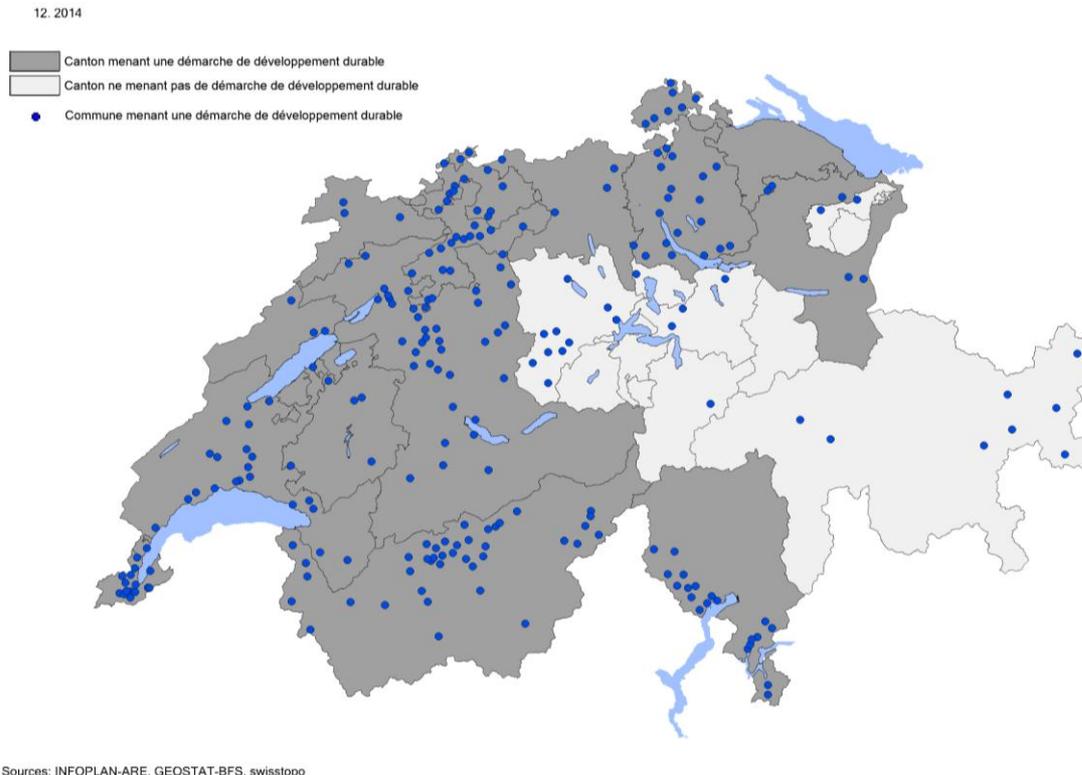


Figure 2: Répartition spatiale des démarches de développement durable (cantons et communes, situation en décembre 2014)

Régions linguistiques

Le tableau 1 montre que 64,1 % de la population résidant dans une commune menant une démarche de développement durable vit en Suisse alémanique, ce qui est inférieur de plus de 6 points à la proportion de germanophones de l'ensemble du pays. Cette part se monte à 1,9 % pour la Suisse italophone, ce qui est également inférieur au poids de cette région linguistique par rapport à l'ensemble de la Suisse (environ 4 %). Les démarches menées en Suisse romande, enfin, concernent 33,6 % de la population des communes suisses engagées, alors que la proportion d'habitants francophones ne se monte guère qu'à un quart pour l'ensemble du pays. Cette vue d'ensemble montre que la proportion de personnes vivant dans des communes ayant initié une démarche de développement durable est supérieure à la moyenne en Suisse romande. Ceci peut être en partie expliqué par la forte implication des collectivités romandes : Avec « l'association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable (Coord21) » un vrai réseau a été créé qui valorise les démarches et les projets intégrant les principes du développement durable.¹⁶

Une autre image se dégage si l'on considère le nombre de communes participantes. La Suisse italophone et surtout romanchophone atteint une valeur relativement élevée (presque 14 % en Suisse italophone et presque 20 % en Suisse romanchophone). D'autre part, en Suisse romande et en Suisse alémanique seulement près de 10 % des communes ont élaboré des démarches de développement durable. Les valeurs élevées en Suisse romanchophone, mais aussi en Suisse italophone peuvent être expliquées par l'intégration du Réseau des parcs suisses à la banque de

¹⁵ www.aren.admin.ch/cercleindicateurs

¹⁶ www.coord21.ch

données. Un grand nombre des parcs – et par conséquent des communes sur lesquelles ils s’étendent – sont situés dans ces régions-là.

Tableau 1: Répartition de la population des communes menant une démarche de développement durable (DD) en fonction de la région linguistique¹⁷

Région linguistique	Répartition des habitants en Suisse	Rép. des hab. des communes DD	Nombre de communes en Suisse	Nombre de communes DD	Proportion de communes DD
Allemand	70.9%	64.1%	1471	140	9.5%
Français	24.5%	33.6%	690	69	10.0%
Italien	4.4%	1.9%	155	21	13.5%
Romanche	0.3%	0.3%	36	7	19.4%
Suisse			2352	237	10.1%

Répartition des démarches communales de développement durable par canton

La figure 3 montre, pour chaque canton, quelle est la part de la population qui vit dans une commune menant sa propre démarche de développement durable.

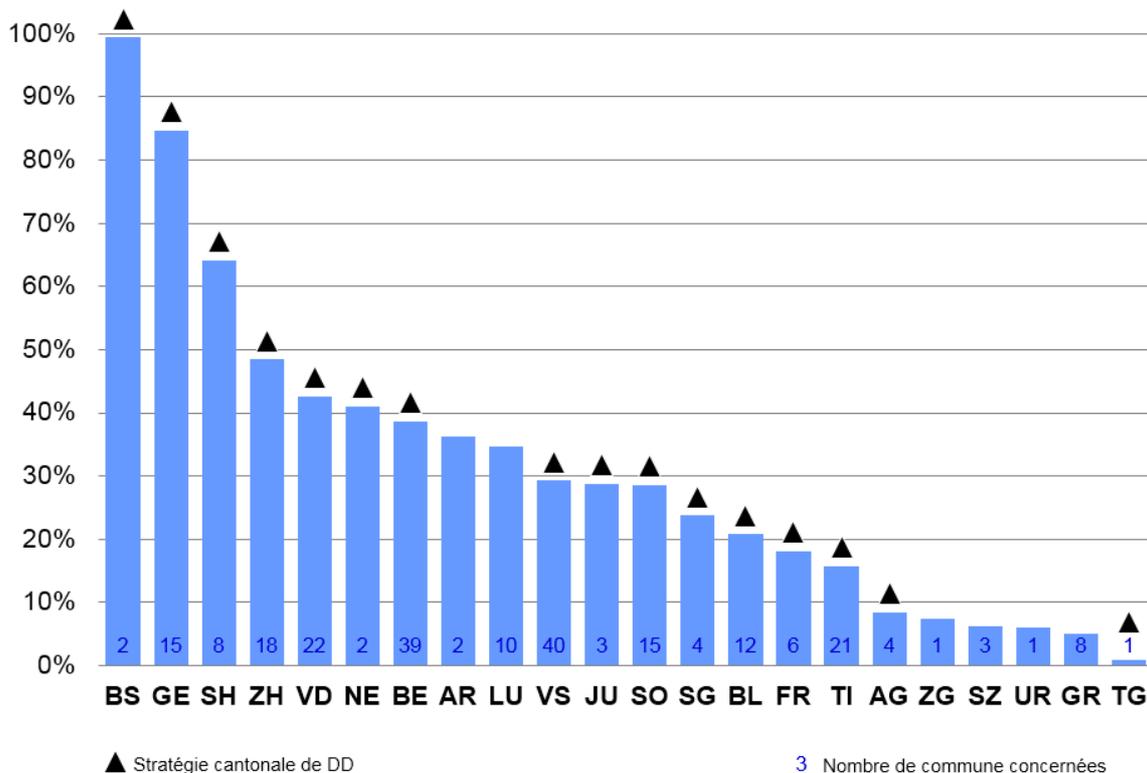


Figure 3: Pourcentage de la population bénéficiant d’une démarche de développement durable au plan local, par canton (situation en décembre 2014)

¹⁷ (1) Nombre d’habitants le 31.12.2014 selon STATPOP; (2) communes selon les niveaux géographiques de l’OFS, situation le 1.1.2014; (3) communes menant une démarche selon la banque de données de l’ARE, situation le 10.12.2014.

A la fin 2014, 212 des 237 communes disposant d'une telle démarche (89 %) se situaient dans un canton qui avait lui-même entrepris une démarche. Les 20 communes restantes font partie de six cantons qui n'ont pas mis en place de démarche (LU, AR, SZ, ZG, UR, GR). Pour quatre cantons (AI, GL, OW, NW), on ne dispose d'aucune information concernant de telles démarches, ni au niveau cantonal, ni au plan communal (ces communes ne sont pas représentées dans la figure).

Ce graphique montre que les démarches cantonales exercent un effet d'entraînement et favorisent les processus similaires dans les communes. On constate aussi que dans la plupart des cantons, moins de 10 % de la population vit dans des communes ayant mis en place une démarche. Ce sont les cantons urbains qui font s'élever la moyenne.

Le Valais, plutôt rural, constitue un bon exemple de l'effet d'entraînement induit par les cantons qui se montrent dynamiques dans ce domaine. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)¹⁸, mandatée par le canton pour la mise en œuvre de son Agenda 21, s'y engage efficacement. Elle soutient très activement le lancement de démarches de développement durable et sa présence est très marquée dans le canton. Cet exemple montre qu'une politique cantonale dynamique peut produire des résultats tangibles. La situation est similaire dans le canton de Berne: bien que le pourcentage enregistré y soit relativement faible en raison de la taille du canton et du grand nombre de communes, Berne arrive en tête du classement juste derrière le Valais si l'on considère le nombre total de ses communes qui ont entrepris une démarche (39, voir figure 3). Dans ce cas également, la politique de développement durable y est active: lorsqu'une commune bernoise lance une démarche de ce type, le canton en assume la moitié des coûts, dans le cadre du Réseau de compétences pour le développement durable local, et propose ses conseils à la commune durant toute la démarche¹⁹. Ce soutien actif a pour effet d'inciter les communes à s'engager avec conviction.

A Soleure également, le canton sensibilise activement les communes, en leur proposant notamment de bénéficier des conseils fournis par le programme Agenda21SO²⁰. Là encore, les communes ont été nombreuses à lancer une démarche de développement durable.

Communes menant une démarche de développement durable selon leur caractère urbain ou rural

La figure 4 montre que le nombre de communes rurales menant une démarche de développement durable a plus que doublé ces dix dernières années, passant de 44 en 2004 à 109 en 2014. Dans le même temps, le nombre de communes ayant mis en place une telle démarche dans les zones d'agglomération et les villes n'est passé que de 86 à 128. Les proportions de communes rurales et urbaines ont ainsi eu tendance à s'équilibrer, même si les communes urbaines restent plus nombreuses que les communes rurales à mener une démarche.

¹⁸ www.fddm.ch

¹⁹ www.bve.be.ch/bve/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/dossiers/nachhaltige_entwicklungne_in_der_gemeinde.html

²⁰ www.agenda21-so.ch

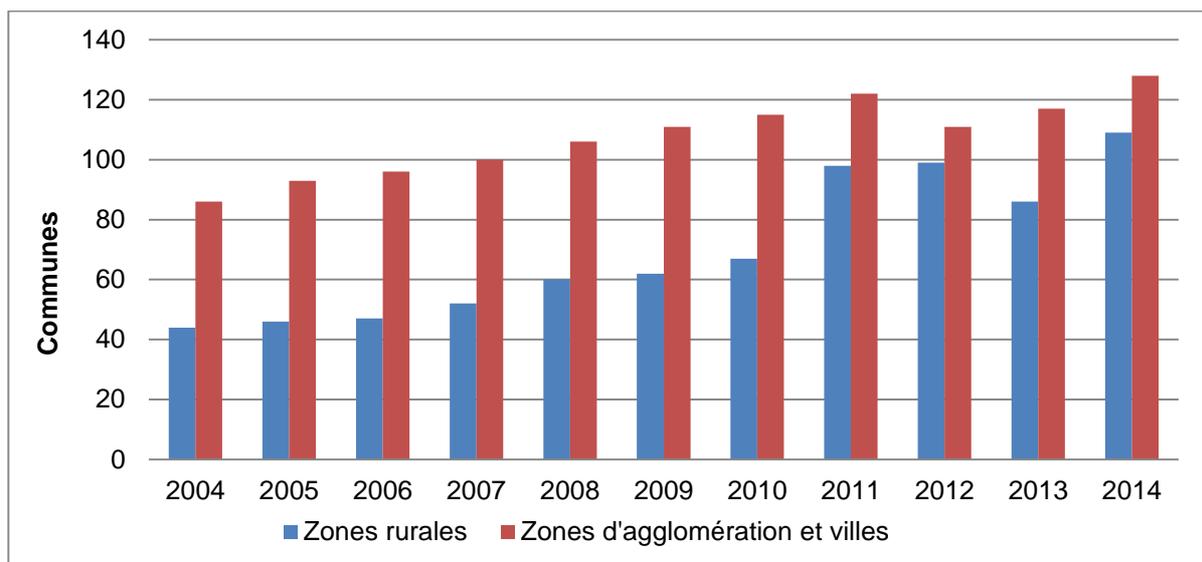


Figure 4: Comparaison entre les communes menant une démarche de développement durable dans l'espace rural ou dans les villes et zones d'agglomération, de 2004 à 2014 (situation en décembre 2014)

2.3. Analyse fondée sur la population et la surface

Pour analyser les effets des démarches de développement durable, il est crucial de savoir combien d'habitants elles touchent et quelle surface elles concernent. Les considérations qui suivent portent sur ces deux aspects.

Pour l'analyse qui suit, les communes menant une démarche ont été réparties en quatre classes en fonction de leur nombre d'habitants:

- petites communes de moins de 5000 habitants
- communes de taille moyenne comptant entre 5000 et 10 000 habitants
- villes de taille moyenne comptant entre 10 000 et 50 000 habitants
- grandes villes de plus de 50 000 habitants

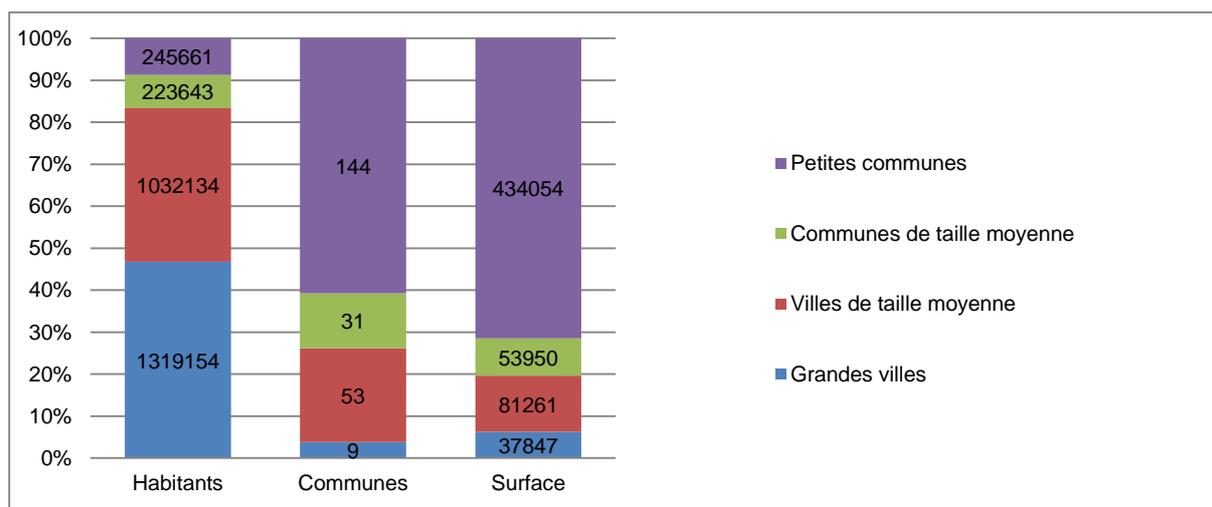


Figure 5: Habitants bénéficiant d'une démarche de développement durable, communes menant une telle démarche et surfaces concernées, par classes de tailles de communes (situation en décembre 2014)

Sur la base de ces classes de taille, la figure 5 permet de considérer la répartition des démarches de développement durable en fonction du nombre d'habitants bénéficiaires (barre de gauche), du nombre de communes (barre du milieu) et de la surface concernée (barre de droite). La figure peut être interprétée comme suit:

La barre du milieu montre que la plupart des communes menant une démarche sont de petites communes de moins de 5000 habitants (144 démarches, soit près de 60 %). Dans quelque 35 % des cas, il s'agit de communes ou de villes de taille moyenne (84 démarches), et dans moins de 5 % des cas de grandes villes (9 démarches). Cela pourrait inciter à conclure que l'effet des démarches de développement durable n'est que très faible: si la plupart de celles-ci ont lieu dans de petites communes, leur nombre peut être élevé mais leur efficacité rester réduite puisque le nombre de personnes vivant dans ces communes est faible lui aussi.

De prime abord, cette impression est confirmée lorsqu'on étudie la statistique démographique (barre de gauche): parmi tous les habitants de communes menant une démarche de développement durable, presque 85 % vivent dans des villes de taille moyenne à grande. La proportion de personnes résidant dans des communes de taille moyenne ou petite est peu importante puisqu'elle ne se monte qu'à 15 %. Cela signifie que les nombreuses démarches (144) menées dans de petites communes ne touchent dans l'ensemble que quelque 245'000 habitants, alors que les quelques démarches (9) mises en place dans les grandes villes concernent pas moins de 1,3 million de personnes. Vaut-il dès lors vraiment la peine d'investir dans des démarches de développement durable dans les petites communes?

Cette image partielle qui met en évidence l'efficacité des villes peut être relativisée en tenant compte de la surface concernée: de toute la superficie couverte par les communes menant une démarche, seuls quelque 7 % sont situés dans de grandes villes. Si l'on y ajoute les villes de taille moyenne, on arrive à un peu moins d'un cinquième de la surface totale. Les communes de taille moyenne couvrent quant à elle environ 10 % de l'ensemble, alors que les petites communes se taillent la part du lion avec 70 % environ. On constate ainsi que les démarches lancées dans les petites communes couvrent plus de 430'000 hectares, contre moins d'un tiers de cette surface pour le total de toutes les autres démarches. Vu l'importance des questions liées au territoire dans le développement durable, en lien avec la question de la biocapacité de la Terre, cette composante spatiale joue un rôle non négligeable et les petites communes peuvent donc aussi déployer des effets importants.

2.4. Ancrage institutionnel et activités de mise en œuvre

Parmi les 26 cantons, 16 mènent une démarche officielle de développement durable avec des approches intégrées²¹. Ils utilisent pour cela des instruments variés. Bien souvent, le développement durable est ancré dans la constitution cantonale ou dans la législation. Il est parfois aussi intégré à la planification directrice cantonale. Souvent, il constitue en outre un thème prioritaire des directives gouvernementales ou fait explicitement partie du programme de législature. Deux ont des lois (Genève et Neuchâtel).

Les cantons suivants ont mis en place une véritable stratégie de développement durable ou un Agenda 21 sous la forme d'un programme d'action: Bâle-Campagne, Fribourg, Genève, Jura, Soleure, Valais, Vaud.

Par ailleurs, de nombreux cantons utilisent systématiquement l'évaluation de la durabilité de projets (EDD)²², souvent après l'avoir adaptée aux besoins locaux et perfectionnée²³. Certains cantons misent sur des comptes rendus réguliers de la situation pour leur territoire ce qui est fait à travers le Cercle Indicateurs.²⁴

Quelques cantons mettent aussi en œuvre le développement durable par l'intermédiaire de leurs politiques sectorielles, comme les Grisons avec la thématique de l'aménagement du territoire et du tourisme²⁵, ou les cantons de Lucerne, Nidwald, Schwyz et Zoug avec la promotion économique²⁶.

²¹ Pour une description détaillée de l'ancrage institutionnel dans les divers cantons: www.aren.admin.ch/demarches > Cantons

²² ARE, 2012a et ARE, 2007

²³ Voir par exemple la Boussole 21 du canton de Vaud (www.boussole21.ch), la Boussole bernoise du développement durable (www.bve.be.ch) ou l'instrument nawi.sg du canton de St-Gall (www.nawi.sg.ch).

²⁴ www.aren.admin.ch/cercleindicateurs-f

²⁵ ARE, 2012b

²⁶ ARE, 2012c

Dans les cantons sans démarche de développement durable officielle, celui-ci est mis en œuvre en partie dans les domaines de la construction durable, de l'efficacité énergétique ou des achats publics écologiques.

Les cantons de Lucerne, de Schwyz, d'Uri, de Zoug et des Grisons ne mènent pas de démarche de développement durable officielle, mais sont membres du Cercle Indicateurs et participent ainsi régulièrement aux relevés qui permettent, grâce à des indicateurs appropriés, d'établir un état des lieux pour chaque canton et de procéder à des comparaisons transversales avec les autres cantons membres²⁷.

Les descriptifs régulièrement mis à jour sur le site de l'ARE par les responsables des démarches permettent de connaître les principaux acteurs et instigateurs du développement durable dans les cantons et les communes²⁸.

Dans les cantons, ces démarches sont essentiellement lancées par le pouvoir exécutif ou législatif, les initiatives issues de l'administration ou directement de la population restant rares.

Dans la pratique, l'institutionnalisation cantonale du développement durable se fait par l'intermédiaire des moteurs suivants²⁹ :

- Décision du gouvernement exigeant une EDD pour diverses politiques publiques. Exemples: canton de Berne, avec l'arrêté du Conseil-exécutif du 12 septembre 2007 rendant l'EDD obligatoire pour toutes les conceptions et stratégies, ainsi que pour les plans sectoriels; canton d'Argovie, où une EDD est requise pour tous les rapports de planification et modifications de plans directeurs.
- Par l'intermédiaire de politiques sectorielles, par exemple dans le domaine des constructions (Vaud), de la protection du paysage et de l'exploitation des eaux (Argovie) ou de la politique de l'environnement (Berne)³⁰.
- Certaines demandes de subventions fédérales pour des projets cantonaux sont soumises à une EDD, conformément aux dispositions fédérales, par exemple dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (SECO) ou de la contribution de l'agriculture au développement de l'espace rural (OFAG).

Au niveau communal, c'est principalement le pouvoir exécutif qui assume la responsabilité de la démarche de développement durable. L'administration est plus fréquemment nommée comme instance responsable au plan communal qu'au plan cantonal. Par ailleurs, dans les communes, c'est parfois la société civile (surtout des associations) qui joue un rôle moteur ou déclencheur pour la démarche.

2.5. Priorités thématiques des démarches de développement durable

Dans leurs démarches de développement durable, les communes et les cantons définissent des priorités différentes (voir figure 6). Cela s'explique avant tout par le fait que ces deux niveaux institutionnels assument des tâches publiques différentes. Les priorités thématiques des démarches cantonales se concentrent par conséquent sur des domaines de compétences cantonales telles que le système éducatif, le système de santé, l'aide sociale ou le droit de l'aménagement et des constructions. Les activités de communication et de sensibilisation au développement durable sont particulièrement importantes.

Les thèmes « énergie » et « transports et mobilité » sont très présents dans les démarches communales. Les thématiques « nature et paysage », ainsi que « aménagement du territoire » y occupent aussi une place importante. Cette situation s'explique avant tout par les activités sectorielles menées dans ces

²⁷ www.aren.admin.ch/cericleindicateurs-f

²⁸ Pour les services cantonaux chargés du développement durable, voir: www.aren.admin.ch/demarches > Cantons

²⁹ Knöpfel, 2011

³⁰ Le canton de Berne a également ancré le développement durable dans son plan directeur cantonal.

domaines. Les activités de « sensibilisation » et de « communication » ont aussi été mentionnées par de nombreuses communes.

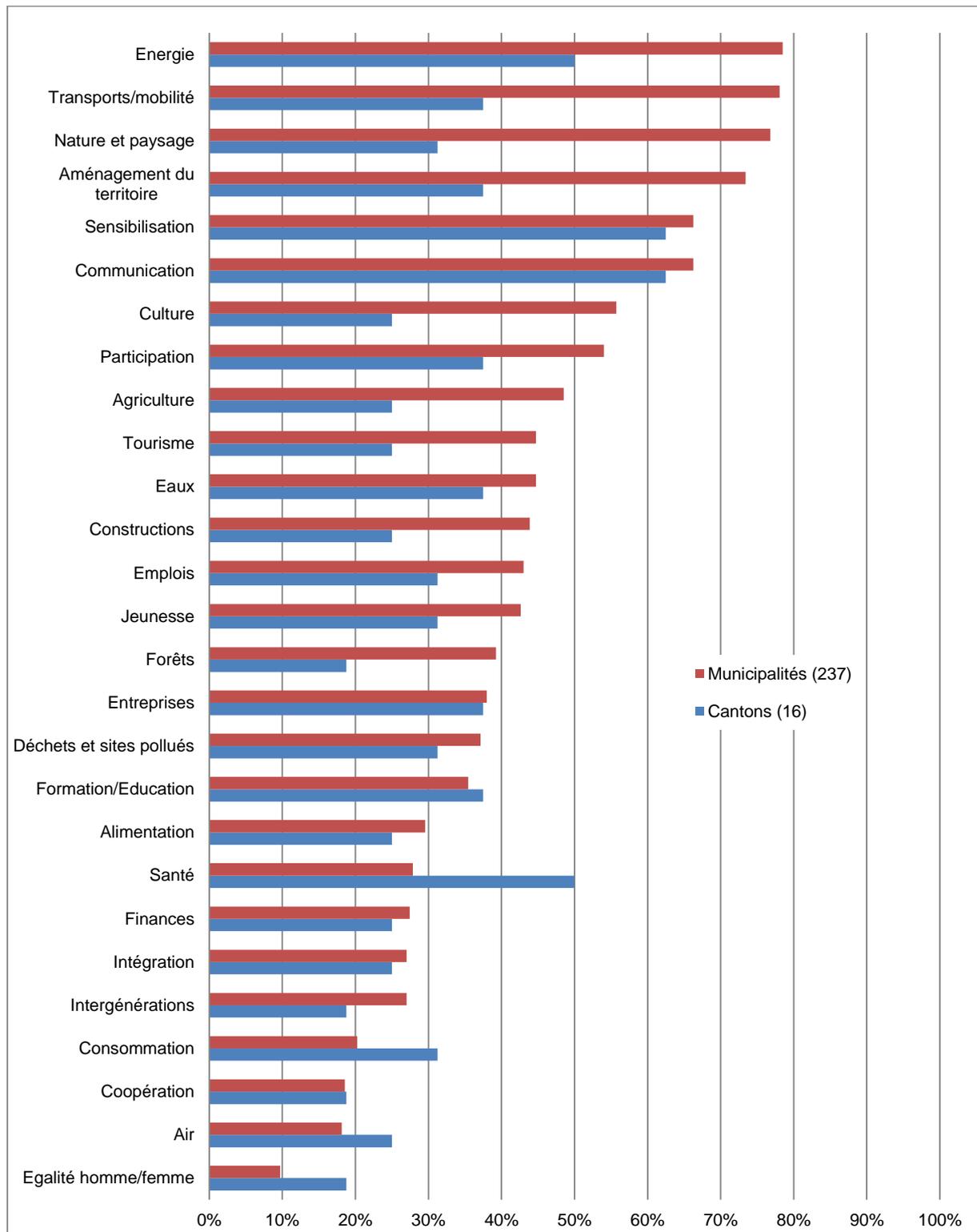


Figure 6 : Priorités thématiques des démarches de développement durable dans les cantons et les communes (situation en décembre 2014)

2.6. Coopérations et réseaux

Collaboration entre les cantons et les communes

Il existe différentes formes de collaboration – entretenues plus ou moins activement – entre les cantons et les communes.

Avec Coord21, les cantons romands et le Tessin ont mis en place une plateforme régionale pour la coopération avec les communes³¹. Celle-ci réunit les collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin qui sont engagées dans une démarche de développement durable. Elle offre aux cantons et communes participants la possibilité d'échanger des informations et des expériences, et stimule la création de projets communs.

Dans le canton de Berne, le Réseau de compétences pour le développement durable local propose des analyses de situation et des processus d'élaboration de lignes directrices communales, avec l'aide de prestataires privés et le soutien du Programme d'encouragement pour le développement durable de l'ARE. Les communes bernoises qui introduisent une politique locale fondée sur le développement durable appartiennent pour la plupart à ce réseau. Grâce à ce soutien systématique, quelques communes du canton de Berne ont pu mettre en œuvre, ces dernières années, une gestion communale basée sur le principe de développement durable.

Le canton de Genève propose, deux fois par an, des Rencontres communales pour un développement durable, en partenariat avec l'Association des communes genevoises³².

A Soleure et en Valais également, les autorités cantonales s'engagent activement pour sensibiliser les communes: des associations comme Agenda21SO ou la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), respectivement, y soutiennent et conseillent les collectivités locales (voir également à la section 2.2: Répartition des démarches communales de développement durable par canton).

Programmes fédéraux et réseaux

Diverses communes ayant lancé une démarche de développement durable sont également intégrées à d'autres réseaux ou participent à des programmes de la Confédération. La vue d'ensemble ci-après aborde quelques-uns de ces réseaux qui complètent les démarches de développement durable et facilitent la coordination intercommunale (les parcs naturels ne sont pas spécifiés dans cette liste).

- **Alliance dans les Alpes:** Selon la banque de données de l'ARE, 34 communes engagées dans une démarche de développement durable font partie du réseau Alliance dans les Alpes. Ce dernier, qui existe depuis 1997, réunit des communes de sept Etats de l'Arc alpin. De concert avec leurs habitants, les membres de l'alliance s'engagent en faveur d'un développement soutenable de l'espace alpin. La Convention alpine sert de fondement et de guide à cet effet. Par sa politique, Alliance dans les Alpes vise à concilier qualité de vie et environnement naturel dans les territoires concernés.
- **Réseau SuisseEnergie pour les communes:** SuisseEnergie pour les communes est un programme de l'Office fédéral de l'énergie qui soutient les villes et communes qui s'efforcent d'accroître leur efficacité énergétique et leur recours aux énergies renouvelables. En Suisse, le label Cité de l'énergie a été octroyé à quelque 320 villes, dont 22 ont obtenu la distinction la plus élevée en la matière, l'European Energy Award® GOLD. Sur les 2013 communes engagées dans une démarche de développement durable, 132 ont reçu le label Cité de l'énergie. Ce dernier met une approche pratique attrayante à disposition des villes et des communes. SuisseEnergie pour les communes coopère étroitement avec d'autres programmes partenaires de SuisseEnergie, tels que Minergie, Eco-Drive, EcoCar, AEnEC et Swisssolar. Les Cités de l'énergie bénéficient par ailleurs d'un soutien technique, méthodologique et financier spécial lors des actions annuelles consacrées par exemple à l'assainissement des bâtiments, aux journées du soleil, à l'efficacité énergétique, à la gestion de la mobilité en entreprise ou à l'éclairage public.

³¹ www.coord21.ch

³² http://qe.ch/dares/developpement-durable/presentations_novembre_2014-1116-3701-8884.html

- **Alliance des villes suisses pour le climat:** Actuellement, 11 communes menant une démarche de développement durable (dont toutes les grandes villes alémaniques) sont membres de la plateforme Alliance des villes suisses pour le climat (KlimaBündnis-Städte Schweiz, KBSS). Celle-ci a été fondée en 1995, après que quelques villes suisses avaient déjà adhéré à l'Alliance pour le climat instituée en 1990 au plan européen. Les villes de la KBSS souhaitent mener ensemble une politique active de protection du climat et soutenir les peuples indigènes des forêts pluviales dans la perspective d'une utilisation durable de leur environnement.
- **Quartiers durables:** De 2011 à 2013, le Programme Quartiers durables de l'ARE et de l'OFEN a soutenu le développement de 18 quartiers de ce type³³. Un outil Quartiers durables a pu être mis au point en collaboration avec le canton de Vaud, la ville de Lausanne et le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)³⁴. Il est depuis lors mis gratuitement à la disposition des communes et autres milieux intéressés comme aide à la décision lors du développement de quartiers. Parmi les projets soutenus, dix sont situés dans une commune engagée dans une démarche de développement durable. L'échelle du quartier est parfaitement adaptée à la mise en œuvre des principes de durabilité avec la planification de bâtiments écologiques et aussi autonomes que possible en énergie, la promotion de la mixité sociale et intergénérationnelle ou la mise en place de plans pour la mobilité douce.

2.7. Communication, participation et évaluation

La sensibilisation des autorités, des habitants et des personnes externes concernées constitue un enjeu central pour l'introduction et le progrès des démarches de développement durable. Une démarche officielle commence souvent par une procédure de participation à laquelle la population et les autorités prennent activement part (par l'intermédiaire, notamment, d'une enquête auprès de la population, d'un concours d'idées, d'ateliers du futur ou de forums).

Souvent, dans les villes et les cantons, des groupes de travail sont constitués, par exemple dans des divisions d'état-major: ils élaborent des bases et des stratégies pour l'intégration du développement durable dans toutes les politiques sectorielles. Ces groupes de travail de l'administration peuvent aussi mener des activités de communication internes ou externes pour diffuser des informations sur des décisions et des tâches concernant plusieurs secteurs à la fois. Par ailleurs, à côté de la participation et de la communication, il est également important d'appliquer une méthode d'évaluation appropriée afin de pouvoir réorienter la démarche si nécessaire ou l'adapter à de nouveaux besoins.

³³ www.aren.admin.ch/quartiersdurables

³⁴ www.aren.admin.ch/quartiersdurables

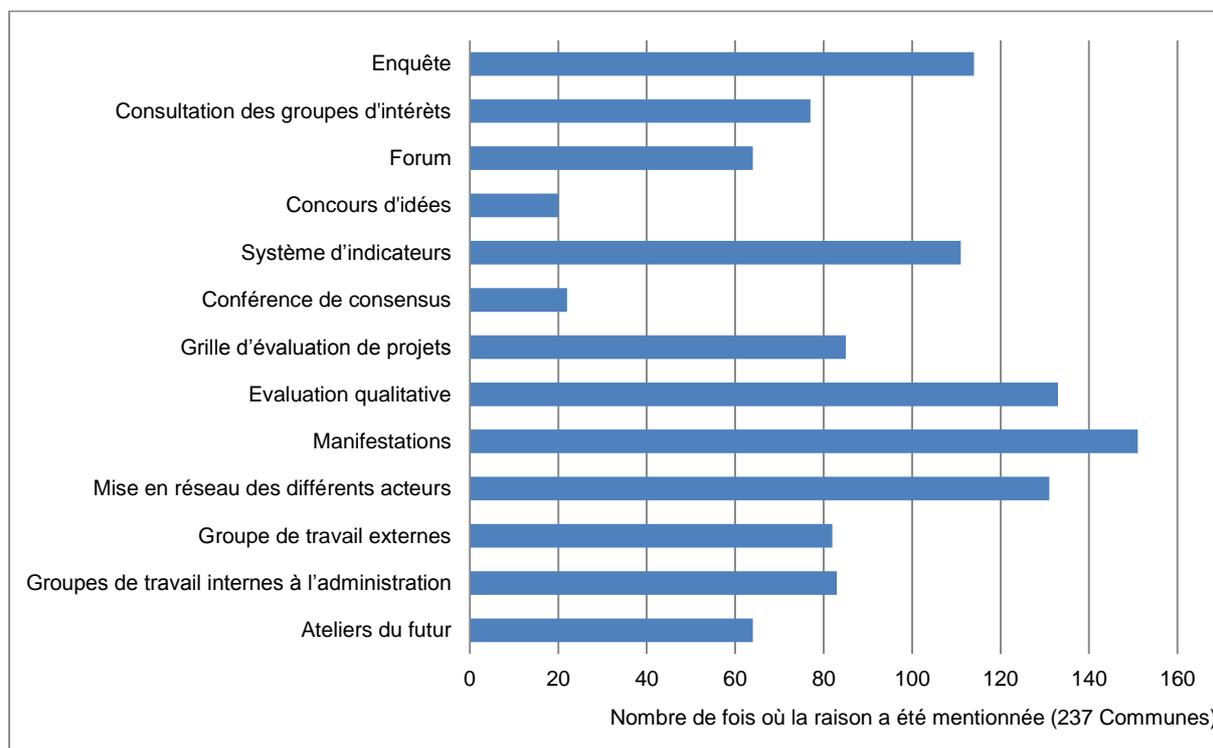


Figure 7: Méthodes utilisées pour la participation et l'évaluation dans les communes (situation en décembre 2014)

La figure 7 montre différentes méthodes de participation et d'évaluation utilisées au plan communal. Les manifestations d'information, les évaluations qualitatives recourant à des instruments appropriés, de même que la mise en réseau des différents acteurs représentent les approches les plus fréquemment retenues. De nombreuses communes combinent aussi plusieurs instruments.

3. Bilan et perspectives

Le présent rapport montre que de nombreuses nouvelles démarches de développement durable ont été lancées au cours des dix dernières années. Au niveau cantonal, pendant la période sous revue, le développement durable a progressé tant au plan politique et stratégique que dans l'administration: entre 2004 et 2014, quatre cantons ont lancé une démarche officielle de développement durable, alors que la démarche existante a été élargie et parfois institutionnalisée plus solidement dans les 12 autres cantons.

Au niveau communal, l'accroissement du nombre de démarches au cours de cette période a concerné principalement des communes rurales de petite taille. Le nombre d'habitants supplémentaires touchés n'a donc pas été aussi élevé que cela aurait été possible avec des communes démographiquement plus grandes, mais ces démarches présentent un potentiel d'efficacité important si l'on tient compte de la surface impliquée (voir à la section 2.3: Analyse par classes de tailles de communes).

En ce qui concerne la répartition spatiale des démarches de développement durable, on observe un certain déséquilibre en faveur du nord, de l'ouest et du sud-ouest de la Suisse. C'est là que sont menées la plupart de ces démarches aux niveaux cantonal et communal – et de nouvelles communes viennent régulièrement s'ajouter aux anciennes. A l'inverse, le centre et l'est de la Suisse sont restés relativement passifs en matière de développement durable au cours de la période examinée (voir la section 2.2). Cette situation confirme l'observation selon laquelle peu de choses se passent au plan communal en matière de développement durable dans les cantons qui n'ont pas introduit de démarche spécifique. Autant l'effet d'entraînement au niveau communal est positif dans les cantons « actifs » (voir à la section 2.2: Répartition des démarches communales de développement durable par canton), autant il est difficile d'activer les régions « passives », au plan cantonal ou communal, et d'y faire démarrer des démarches.

Il importe cependant de préciser que le développement durable est de mieux en mieux intégré aux programmes de législature et aux politiques sectorielles, même dans les cantons ne disposant pas de stratégie officielle dans ce domaine. C'est notamment le cas dans la politique régionale, dans le tourisme, dans le secteur de la construction durable, ainsi qu'en ce qui concerne l'encouragement des énergies renouvelables ou les politiques d'achat. Dans ce contexte, toutefois, les activités menées en faveur du développement durable restent liées à un secteur. Il convient donc, à moyen terme, de viser un ancrage institutionnel complet et l'intégration du développement durable dans le calendrier politique. Les trois dimensions de la durabilité devraient être prise en compte dès la phase de préparation des objets et projets politiques.

La gouvernance du développement durable est l'une des grandes difficultés qui ont été abordées à la conférence Rio+20. Il s'agit de définir comment les autorités politiques peuvent piloter et modifier leurs processus afin d'encourager le développement durable. Avec leurs analyses de situation et leurs processus d'élaboration de lignes directrices, les méthodes du développement durable aident les communes de taille petite à moyenne à améliorer leurs capacités de décision et d'action dans le domaine de la planification. Des adaptations institutionnelles sont aussi nécessaires pour faire avancer les processus de changement dans le domaine des infrastructures. Un plan d'action, des lignes directrices ou une stratégie de développement durable représentent de bons instruments pour aborder les politiques sectorielles communales dans un cadre plus large en appliquant les critères appropriés, et pour aménager celles-ci de manière plus efficace.

Pour que les communes lancent de nouvelles démarches globales de développement durable, il semble indispensable que les cantons s'engagent eux aussi avec conviction. Alors que l'ARE peut fournir une certaine contribution au démarrage de ces démarches par l'intermédiaire de son travail complémentaire de mise en réseau, de coordination et – parfois – de financement, l'effet d'entraînement des cantons « actifs » est clairement visible. On constate en particulier que l'encouragement actif, incluant le conseil et le cofinancement, contribue fortement à ce que les communes s'engagent avec plus de détermination pour institutionnaliser le développement durable au plan local. A l'avenir, c'est en intégrant mieux les cantons et en sensibilisant davantage les responsables cantonaux concernés que l'ARE pourra donner l'impulsion nécessaire pour déclencher des démarches appropriées dans les cantons et les communes qui se sont montrés peu actifs jusqu'ici.

Les activités menées en Suisse en faveur du développement durable doivent systématiquement être replacées dans leur contexte international. La Commission du développement durable (CDD), un organe des Nations Unies longtemps responsable de la mise en œuvre de l'Agenda 21, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et du plan d'application de Johannesburg (Johannesburg Plan of Implementation, JPOI), a été remplacée en septembre 2013 par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Depuis, celui-ci est chargé de poursuivre la réalisation du développement durable. Il doit contribuer à ce que la gouvernance de ce dernier gagne en influence au plan international.

Par ailleurs, il a été décidé récemment au niveau européen d'organiser une Semaine du développement durable. Elle aura lieu du 30 mai au 5 juin en 2015. Lancée par la France, l'Allemagne et l'Autriche, son but est d'accroître la visibilité des divers projets et acteurs qui s'engagent pour le développement durable aux plans local, national et international. L'ARE examine actuellement si la Suisse souhaite y participer, et sous quelle forme. Dans tous les cas, cette semaine doit être utilisée pour fournir une plateforme aux cantons et communes engagés dans une démarche de développement durable, ainsi que pour sensibiliser et motiver les régions qui ne sont pas encore actives. Il serait tout à fait souhaitable que cela puisse se faire dans le cadre d'une action paneuropéenne, ce qui soulignerait le fait que soutenir le développement durable est l'affaire de tous: ce n'est que si tous les acteurs des niveaux international, national, cantonal et local tirent à la même corde que nous parviendrons à aménager « L'avenir que nous voulons », comme est intitulé le document final de Rio+20.

4. Annexe et bibliographie

4.1. Communes avec descriptif de leur démarche à la fin 2014

Les communes ci-dessous disposaient en décembre 2014 d'un descriptif valide de leur démarche de développement durable. Elles sont classées en fonction de l'année où leur descriptif a été publié sur le site de l'ARE pour la première fois. La colonne « Programme d'encouragement » indique l'année pendant laquelle la commune a été soutenue financièrement par le Programme d'encouragement pour le développement durable³⁵. Il s'agit généralement de contributions qui ont été investies directement dans le lancement de la démarche communale, mais dans certains cas, des projets de développement durable spécifiques ont aussi été soutenus. La colonne « Cercle Indicateurs » indique, si la commune participe au Cercle Indicateurs³⁶.

Commune	Canton	Programme d'encouragement	Cercle Indicateurs
2003			
Rheinfelden	AG		
Herisau	AR		
Bätterkinden	BE	2012	
Belp	BE		
Bern	BE	2004, 2005	
Eggiwil	BE		
Langenthal	BE	2006	
Münsingen	BE		
Spiez	BE		
Uetendorf	BE		
Urtenen-Schönbühl	BE		
Wengi	BE		
Zollikofen	BE		
Aesch	BL		
Arlesheim	BL		
Brislach	BL		
Nenzlingen	BL		
Oberdorf (BL)	BL		
Pfeffingen	BL		
Reigoldswil	BL		
Basel	BS	2014	
Dompierre	FR	2006	
Fribourg	FR		
Val-de-Charmey	FR		
Bellevue	GE		
Bernex	GE		
Carouge	GE	2006	
Chêne-Bourg	GE		
Genève	GE	2005, 2006	X
Lancy	GE	2008, 2012	X
Onex	GE	2004, 2007, 2009, 2013	X
Vernier	GE	2005, 2008	
Delémont	JU	2011	
Emmen	LU		
Luzern	LU		X

³⁵ www.aren.admin.ch/programmeencouragement

³⁶ www.aren.admin.ch/cercleindicateurs-f

Commune	Canton	Programme d'encouragement	Cercle Indicateurs
Neuchâtel	NE	2005, 2007, 2012	
St. Gallen	SG		X
Grenchen	SO		
Messen	SO		
Olten	SO	2012	X
Solothurn	SO		
Unterramsern	SO		
Zuchwil	SO		
Altendorf	SZ		
Lauerz	SZ		
Sattel	SZ		
Essertines-sur-Yverdon	VD		
Gryon	VD		
Lausanne	VD	2010, 2011, 2013	X
Lavigny	VD	2005, 2007	
Morges	VD		
Prilly	VD		
Renens	VD		
Vevey	VD		
Yverdon-les-Bains	VD	2004, 2013	X
Champéry	VS		
Chermignon	VS		
Crans-Montana	VS		
Finhaut	VS		
Icogne	VS		
Lens	VS	2010	
Mollens	VS		
Randogne	VS		
Bubikon	ZH		
Illnau-Effretikon	ZH		X
Kloten	ZH		
Mettmenstetten	ZH		
Ottenbach	ZH		
Stäfa	ZH		
Thalwil	ZH		
Uster	ZH	2011	
Winterthur	ZH	2011	X
Zürich	ZH	2008, 2012	X
2004			
Aarau	AG		
Versoix	GE		
Valsot	GR		
Aedermannsdorf	SO		
Balsthal	SO		
Gänsbrunnen	SO		
Herbetswil	SO		
Holderbank	SO		
Laupersdorf	SO		
Matzendorf	SO		
Mümliswil	SO		
Welschenrohr	SO		
Agno	TI	2004	

Commune	Canton	Programme d'encouragement	Cercle Indicateurs
Bioggio	TI		
Capriasca	TI		
Cureglia	TI		
Silenen	UR	2010	
Allschwil	BL		
2005			
Giebenach	BL		
Wahlen	BL		
Waldenburg	BL		
Villars-sur-Glâne	FR		
Thônex	GE	2004	
Schaffhausen	SH		X
Mendrisio	TI		
2006			
Speicher	AR		
Sissach	BL		
Riehen	BS	2005	
Collonge-Bellerive	GE		
Conignon	GE	2006	
La Chaux-de-Fonds	NE	2012, 2013	
Lugano/Sonvico	TI		
Manno	TI		
Nyon	VD	2006	X
Binn	VS		
Ernen	VS		
Grensiols	VS		
Leuk	VS	2005	
2007			
Baden	AG		X
Wohlen	BE		
Sursee	LU		
Cossonay	VD	2007, 2009	
Féchy	VD	2007, 2008	
Saint-Martin	VS		
Vouvry	VS	2007	
Berg am Irchel	ZH		
Küsnacht	ZH		
2008			
Lengnau	AG		
Bremgarten bei Bern	BE		
Köniz	BE		
Reisiswil	BE	2007	
Sumiswald	BE		
Wynau	BE		
Chapelle	FR	2007	
Plan les Ouates	GE	2010	
Coldrerio	TI		
Cugy	VD		
La Chaux	VD	2007	

Commune	Canton	Programme d'encouragement	Cercle Indicateurs
Evolène	VS		
Isérables	VS	2008	
Dürnten	ZH	2008, 2009	
Horgen	ZH	2008	
2009			
Tramelan	BE	2008	
Aigle	VD		
Echallens	VD		
Yvonand	VD	2009	
Wiesendangen	ZH		
2010			
Aegerten	BE	2010	
Büren an der Aare	BE		
Ipsach	BE		
Le Grand-Saconnex	GE		
Doppleschwand	LU		
Entlebuch	LU		
Escholzmatt-Marbach	LU		
Flühli	LU		
Hasle	LU		
Romoos	LU		
Schüpfheim	LU		
Wil	SG		
Wilen	TG	2010, 2014	
Bottens	VD		
Bülach	ZH	2009, 2012	X
2011			
Reichenbach	BE	2011	
Seeberg	BE	2011	
Stettlen	BE		
Gletterens	FR		
Meyrin	GE	2004, 2010, 2012	
Lumnezia	GR		
Safiental	GR		
Buchs	SG		
Grabs	SG		
Montreux	VD		
Orbe	VD	2011	
Agarn	VS		
Albinen	VS		
Blatten	VS		
Ferden	VS		
Gampel-Bratsch	VS		
Grimisuat	VS	2009	
Guttet-Feschel	VS		
Kippel	VS		
Leukerbad	VS		
Oberems	VS		
Saas Fee	VS		
Salgesch	VS		

Commune	Canton	Programme d'encouragement	Cercle Indicateurs
Sierre	VS		
Turtmann-Unterems	VS		
Varen	VS		
Venthône	VS	2010	
Wiler (VS)	VS		
2012			
Bolligen	BE	2011	
Erlenbach im Simmental	BE	2011	
Rüderswil	BE	2011	
Saicourt	BE	2011	
Worben	BE	2011	
Wynigen	BE	2011	
Fontenais	JU	2011	
Coppet	VD	2012	
Hünenberg	ZG		
2013			
Biel/Bienne	BE	2012	X
Brügg	BE	2011	
Münchenbuchsee	BE		
Oberhofen am Thunersee	BE	2013	
Porrentruy	JU		
Arbaz	VS	2013	
Eglisau	ZH	2014	
2014			
Diemtigen	BE		
Kehrsatz	BE	2013	
Rapperswil	BE	2014	
Trachselwald	BE	2014	
Zweisimmen	BE		
Lavin	GR		
S-chanf	GR		
Scuol	GR		
Val Müstair	GR		
Zernez	GR		
Bargen	SH		
Beringen	SH		
Merishausen	SH		
Neunkirch	SH		
Rüdlingen	SH		
Thayngen	SH		
Wilchingen	SH		
Ascona	TI		
Bosco Gurin	TI		
Brissago	TI		
Centovalli	TI		
Gresso	TI		
Isorno	TI		
Linescio	TI		
Losone	TI		

Commune	Canton	Programme d'encouragement	Cercle Indicateurs
Mosogno	TI		
Onsernone	TI		
Ronco sopra Ascona	TI		
Terre di Pedemonte	TI		
Vergeletto	TI		
Blonay	VD	2013	
Bister	VS		
Blitzingen	VS		
Collombey-Muraz	VS	2013	
Fully	VS	2009	
Monthey	VS	2013	
Niederwald	VS		
Opfikon	ZH		

4.2. Bibliographie

Office fédéral du développement territorial ARE (2013a): L'avenir que nous voulons, Berne, www.aren.admin.ch/themen/nachhaltig/02581/index.html?lang=fr

Office fédéral du développement territorial ARE (2013b): Des programmes suisses et européens pour un développement durable des communes, Berne, www.aren.admin.ch/communicationDD

Office fédéral du développement territorial ARE (2012a): Evaluation de la durabilité de projets dans les cantons et communes. Etat des lieux 2011 et perspectives, Berne www.aren.admin.ch/eddlocal

Office fédéral du développement territorial ARE (2012b): Tourisme et développement durable. Bonnes pratiques et pistes d'action, Berne

Office fédéral du développement territorial ARE (2012c): Promotion économique et développement durable dans les cantons, Berne

Office fédéral de l'énergie, Office fédéral du développement territorial (2011): Quartiers durables. Défis et opportunités pour le développement urbain, Berne, www.quartiers-durables.ch

Knoepfel, Peter (2011): L'ancrage institutionnel du développement durable dans l'administration fédérale et dans trois cantons (VD, BE, AG), IDHEAP, Lausanne

Nations Unies (2012) : L'avenir que nous voulons, Rio de Janeiro, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288

Office fédéral du développement territorial (2008) : Conditions pour présenter une démarche de développement durable, Berne, www.aren.admin.ch/demarches

Office fédéral du développement territorial (2007): Evaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes. Guide pratique, Berne, www.aren.admin.ch/eddlocal

Office fédéral du développement territorial (2004), Etat des lieux des démarches de développement durable dans les cantons 2003–2004, Berne

Office fédéral du développement territorial, IDHEAP (2003): Etat des lieux des démarches de développement durable dans les communes, Berne, Lausanne

Office fédéral de la statistique : L'atlas statistique interactif de la Suisse; <http://www.statatlas-suisse.admin.ch>, actualisation permanente, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique : Statistique de la population et des ménages (STATPOP), Neuchâtel, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/02/03/01/01.html>, actualisation permanente.